

Note d'information

Il est porté à la connaissance des intéressés que le délai de dépôt des candidatures pour le poste de **Chef de la Division Infrastructures SI à la Direction Systèmes d'Information et Transformation Digitale** est prolongé jusqu'au **20 août 2026**.



DECISION N° 454 DCH/DG/2026

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Ports ;

- Vu la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports promulguée par le Dahir n° 1-05-146 du 23 Novembre 2005 ;
- Vu la circulaire n°7/2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la procédure n°898/DRHAG/2013 du 02 octobre 2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité à l'ANP ;
- Vu la décision n°63/DG/2023 du 22/11/2023, portant organisation de l'Agence Nationale des Ports ;
- Considérant la nécessité de service.

DECIDE

Article 1 : Objet

Relancer l'appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de la Division Infrastructures SI à la Direction Systèmes d'Information et Transformation Digitale**.

Profil requis pour les candidats internes de l'ANP

- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état ou de l'enseignement supérieur en Systèmes d'Information (Bac+4 et plus) ;
- Avoir au moins **cinq (05) ans** d'ancienneté à l'ANP et occupe depuis au moins **trois (03) ans** le poste de Chef de Service ;
- Avoir une note moyenne d'au moins **90** durant les trois dernières années.

Profil requis pour les candidatures externes à l'ANP

- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état ou de l'enseignement supérieur en Systèmes d'Information (Bac+5 et plus) ;
- Justifier d'au moins **huit (08) ans** d'expérience dans le domaine des Systèmes d'Information au sein d'une grande structure publique ou privée dont au moins **cinq (05) ans** en tant que Manager.

Article 2 : Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

1. Pour les candidatures internes :

- Une demande de candidature adressée à la Direction du Capital Humain, sous couvert de la voie hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une appréciation du **Directeur** sur les compétences détenues par le (la) candidat(e) parmi les compétences exigées au niveau de la fiche de poste (modèle de la fiche d'appréciation en pièce jointe) ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

2. Pour les candidatures externes :

- Une demande de candidature adressée à la Direction du Capital Humain ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une copie des diplômes (copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement public marocain) ;
- Une copie des attestations de travail ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

Pour les candidatures externes, le recrutement n'est définitif qu'après la production de tous les documents constitutifs du dossier administratif.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 02 JUL 2026 à (23 h 59) sur le lien suivant :
<https://www.anp.org.ma/fr/publications/offres-emplois>

Article 3 : Commission de sélection

Le Directeur Général de l'ANP instituera, par décision, une commission pour la sélection des dossiers respectant les conditions de candidature et l'organisation des entretiens avec les candidats(es).

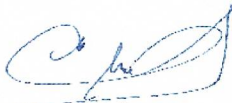
Article 4 : Nomination du (de la) candidat(e)

Le/La candidat(e) sélectionné(e) pour occuper le poste susmentionné est nommé(e) par décision du Directeur Général de l'Agence.

Article 5 : Publication de l'annonce

Cette décision est publiée :

- Sur le site web de l'ANP,
- Sur le réseau intranet de l'ANP,
- Par affichage dans les locaux centraux et régionaux de l'ANP,
- Sur le site web emploi public : www.emploi-public.ma.



Signé par FARES Mustapha
Directeur Général
Agence Nationale des Ports
A Casablanca le 26/05/2026

<https://wps03.anp.ma/check>

